

DÉPARTEMENT
du DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANCON

CANTON
de BAUME-LES-DAMES

Commune d'AUTECHAUX (25110)

E X T R A I T

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 10 février 2022

OBJET :

Délibération n°1 /2022

Ouverture de crédits

L'an deux mille vingt-deux, le dix février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUTECHAUX, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BRUNELLA, Maire.

NOTA - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 4 Février 2022

Etaient présents : Jean-Yves BRUNELLA, Cyril BLANCHOT, Claude GARNERET, Jacqueline JEANNENOT, Hervé JEANNENOT, Séverine VOIDEY, Annie ANDRE, Jean-Claude RONDOT, Sophie LEPARLIER, Jean-Luc DORNIER

que la convocation du Conseil avait été faite le 4 Février 2022

Absent / Excusés : Olivier SOREZ

et que le nombre des membres en exercice est de 10

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Exécution des articles L2121-10, L2121-17, L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales des Communes

Secrétaire de Séance : Hervé JEANNENOT

Le Maire,

Madame JEANNENOT Jacqueline ayant obtenu la majorité des suffrages est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, la nécessité d'ouvrir des crédits au chapitre 21 pour permettre à la commune de régler les factures avant le vote du budget 2022.

En vertu de l'article L.1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'Investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre 21 : immobilisations corporelles

Dépenses inscrites au Budget 2021	Ouverture des crédits 2022 égal ou inférieur à 25% des crédits ouverts BP 2021
Chapitre 21 : 551 000 € dont RAR : 84 412,25 €	compte 2152 : 16 000 €

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre.

Voix POUR : 10 Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, *sanou* 2022
Jean-Yves BRUNELLA

